

Image not found or type unknown



Réintégration dans la nationalité française

Par **kadij**, le **21/11/2016 à 23:24**

bonjour,
Je vous informe que je réside en Algérie et non pas en France.
Je suis née le 27/08/1961 à Oran et je veux savoir si j'ai le droit d'avoir la réintégration dans la nationalité Française?
Je vous en remercie d'avancern
kadij

Par **morobar**, le **22/11/2016 à 10:14**

Bonjour,
non.
Voir ici pourquoi: <http://alger.ambafrance-dz.org/Qui-a-conserve-la-nationalite>

Par **amajuris**, le **22/11/2016 à 10:24**

Bonjour,
À l'indépendance de l'Algérie en 1962, vous avez reçu, comme vos parents la nationalité algérienne et perdu la nationalité française.
Vivant en Algérie, vous ne pouvez pas obtenir la réintégration dans la nationalité française.
C'est le principe quand un pays devient indépendant.
Salutations